

*Décision de la Cour de cassation sur le Barème Macron :
Quelles conséquences concrètes pour les employeurs et les
salariés en cas de licenciements abusifs ?*

Paris, le 4 mai 2022 : Le 11 mai prochain, la chambre sociale de la Cour de cassation rendra sa décision au sujet du « *barème Macron* », l'une des réformes clé du précédent quinquennat qui avait pour objet de plafonner les indemnités pour licenciement abusif aux prud'hommes. Le « *barème Macron* » avait déjà reçu un avis favorable de l'assemblée plénière de la Cour de Cassation en juillet 2019, malgré une forte opposition des organisations syndicales à cette mesure.

Les associés Anne Vincent-Ibarrondo, David Guillouet, François Hubert et Louise Peugny du cabinet Voltaire Avocats, vous proposent leur expertise sur ce sujet sensible pour les employeurs et les salariés

- Rappel du rôle de la Cour de cassation et du Conseil Constitutionnel dans l'application du barème Macron
- Les contours juridiques de la mesure : conditions d'application, périmètre, conséquences
 - o Le cas particulier des licenciements abusifs liés au harcèlement, discrimination, et/ou violation des libertés fondamentales
 - o La question de l'ancienneté du salarié licencié de manière abusive
- La compatibilité du barème avec les règles internationales : Organisation Internationale du Travail (OIT) et Charte Sociale Européenne.

Si vous souhaitez un éclairage d'un de ces experts
Nous sommes à votre disposition par téléphone ou par mail

Lila Salmi et Amine Moussaoui

Agence Ozinfos

06 27 26 49 65/ 06 27 26 49 64

mggvoltaire@ozinfos.com

Créé en 2005 par David Guillouet, Voltaire avocats, est un cabinet d'avocats spécialiste de tous les domaines du droit social dont la pratique est à 50% contentieuse. Les avocats du cabinet partagent une même capacité à résoudre des situations complexes dans les contextes les plus difficiles, une disponibilité totale pour les clients (sens de l'écoute, franchise, clarté et simplicité) et la combativité dans la recherche de solutions innovantes. Reconnus pour leur haute technicité, les avocats enseignent des matières du droit social notamment à Paris II-Panthéon Assas et Lille. Les avocats peuvent notamment intervenir pour décrypter les propositions droit social des candidats aux présidentielles.

Le cabinet est classé #5 dans le dernier palmarès des meilleurs cabinets d'avocats en droit du travail du Point, et #4 en droit de la sécurité sociale.